



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointes,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

5b - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

Le projet de Budget Primitif 2025 du Service Annexe de l'eau est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 2.781.000,00 €

Dont 2.495.541,44 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 244.458,56 € de remboursement de dette en capital.

- Recettes : 2.781.000,00 €

→ Dépenses :

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

- Plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux PGSSE (RAR) : 31.800,00 €
- Réhabilitation rue Charles et Henri Moureu (RAR) : 7 690,00 €

• Réhabilitation rue Balaïtous :	
• Etude réhabilitation canalisation adduction Bager/St Pée :	50 000,00 €
• Canalisation AEP – Lourtau/Bager (dont RAR) :	1.984.971,84 €
• Seuil Puits du vert (RAR) :	30 920,00 €
• Dispositif télé-relève (RAR AP/CP) :	16.854,50 €
• Sites de production et de stockage (dont RAR) : (dont pose de système de régulation hydraulique)	58 480,00 €
• Divers études et travaux réseaux (dont RAR) : (dont vannes sectorisation, renouvellement canalisations...)	263.035,10 €
• Matériel informatique et logiciels :	6.000,00 €
• Matériel de bureau :	2.000,00 €
• Matériel de mesure :	12 000,00 €
• Matériel de chantier :	4.500,00 €
• Dispositif vidéosurveillance :	20 000,00 €

→ Recettes :

Subventions (RAR) :	1 055 900,00 €
Amortissement des immobilisations :	360 000,00 €
Excédent 2024 reporté :	944 833,15 €
Dotations en réserves :	200 000,00 €
Virement de la section d'exploitation :	220 266,85 €

• **SECTION D'EXPLOITATION** :

- Dépenses : 1.863.800,00 €
- Recettes : 1.863.800,00 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions du budget 2024, les charges à caractère général sont en diminution de 4,9 %.

Le chapitre 012 – Charges de personnel est en augmentation de 3,15 % par rapport aux prévisions 2024.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2024, les charges prévisionnelles du personnel du service sont en augmentation de 2,32 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau est fixé à 1,47 € HT pour l'Oloronais et comprend le prix du mètre cube d'eau (hors redevance pour performance des réseaux d'eau potable) qui reste fixé à 1,40 € HT et la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, fixé à 0,07 €/m³. La part fixe reste fixée à 36 € HT.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 25 mars 2025,

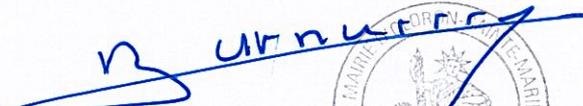
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Service de l'Eau potable arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix global du mètre cube à 1,47 € HT, étant précisé que ce prix comprend la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, et le montant de la part fixe à 36 € HT,
- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2025.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025





Bernard UTHURRY
